

Privilège

respectant mieux l'esprit du Règlement, en demandant à l'un de ses députés d'arrière ban ou au whip de proposer l'ajournement au cours du débat.

Le gouvernement aurait alors pu regrouper ses députés, appuyer sa propre motion et mettre fin à la journée de l'opposition s'il estimait qu'elle constituait de l'obstruction systématique, ou pour toute autre raison, et nous serions sortis d'ici en bon ordre. Mais il n'y avait pas assez de ministériels présents pour empêcher l'opposition de faire tout ce qu'elle voulait.

Qu'aurait fait le gouvernement si l'opposition avait tiré avantage de sa supériorité numérique, rappelé tous ses membres, poursuivi le débat toute la fin de semaine ou présenté sa propre motion? Dieu sait que vous n'aviez plus de contrôle sur la Chambre.

Je rappelle l'article 15 du Règlement. . .

M. Andre: A-t-il trait au débat?

M. Barrett: Oui.

M. le Président: Peut-être. J'aimerais que l'on m'en dise plus.

M. Barrett: Monsieur le Président, je veux être précis et je vais aussi vite que je peux.

L'article 15 oblige les députés à être présents. Mon collègue, le député de Kingston et les îles, a souligné que le whip du gouvernement s'était présenté, avait demandé que l'on vérifie s'il y avait quorum puis était parti. C'est lui qui a tout mis en branle. Il a demandé de vérifier s'il y avait quorum, puis nous ne l'avons plus revu.

Donc, monsieur le Président, je vous demande si, en vertu de l'article 15, un député qui demande le compte des députés présents doit être là pendant que l'on donne suite à sa demande. Le whip n'était pas présent. Nous en avons été très étonnés. J'ai été très étonné.

J'ai vu beaucoup de choses étranges au cours de ma vie parlementaire, mais je n'avais encore jamais été témoin d'une disparition. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je suis sûr que vous en aviez déjà vu.

M. le Président: Un instant s'il vous plaît. J'écoute le député. Est-ce plus inhabituel que les cas où l'on insiste pour tenir un vote sur un projet de loi d'initiative parlementaire et où les députés ne se présentent pas? Cela me semble faire partie de la panoplie des tactiques parlementaires et je n'ai pas l'impression qu'un côté plus qu'un autre répugne à recourir à ces tactiques.

M. Barrett: Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir avancé cette explication. Il est bien certain que nous disposons du même arsenal, mais jamais encore le quorum n'avait servi d'arme. Jamais.

J'espère seulement que le gouvernement a agi accidentellement et qu'il n'a pas vraiment réfléchi à ce qu'il faisait. S'il avait réfléchi à ce qu'il faisait, il utilisait le quorum délibérément comme une autre forme de clôture, et c'est scandaleux. Je ne veux pas porter d'accusation, mais si on poursuit l'analogie comme vous le proposez, monsieur le Président, le quorum est différent. Cela signifie l'arrêt de la séance pour la journée, et c'est ce qui s'est passé.

Je veux aussi faire remarquer clairement que, si le gouvernement avait voulu mettre fin au débat dans sa grande sagesse, il n'y a rien dans le Règlement qui l'empêchait de proposer l'ajournement.

Je voudrais parler très brièvement de l'argument invoqué par les autres députés à propos de la fin de la motion de crédits. Je comprends le dilemme, mais il est absolument incompréhensible de voir le leader du gouvernement à la Chambre laisser entendre qu'il peut venir à la Chambre proposer une autre motion de crédits, comme s'il pouvait le faire de manière complètement inattendue—ou d'une manière très prévisible, étant donné qu'il s'agit des conservateurs.

Mes collègues estiment que nous avons besoin d'une prorogation. C'est à la présidence d'en décider. Un des mes collègues pense que nous avons besoin d'un autre discours du Trône. C'est à la présidence d'en décider. Elle doit se prononcer au sujet de toutes sortes de choses, mais il est absurde que le leader du gouvernement à la Chambre vienne annoncer qu'il peut proposer à nouveau une motion de crédits parce que les ministériels ont fait une gaffe vendredi.

S'il y a un moyen de remettre les crédits à l'ordre du jour, je suis sûr que, dans votre grande sagesse, vous le trouverez, monsieur le Président. Nous devons comprendre que, pour respecter les usages et les précédents, nous devons perdre une journée. Nous devons rendre la journée perdue à mes collègues du Parti libéral. Nous devons débattre de nouveau la motion de crédits. Si le leader parlementaire du gouvernement veut négocier un accord, cela peut parfois se faire au Parlement.

C'est arrivé, à l'occasion, mais cela ne se passe pas à la Chambre. Si c'est ce que le gouvernement veut faire, je n'ai pas d'objection. Mais, pour l'amour du ciel, je ne vois pas comment le gouvernement peut nous demander de récrire le Règlement après qu'il a tout saboté en deman-